

La Banque Laurentienne déclare des dividendes sur ses actions privilégiées

MONTREAL, le 17 févr. 2016 /CNW Telbec/ - Le conseil d'administration de la Banque Laurentienne du Canada a déclaré aujourd'hui les dividendes suivants :

- un dividende de 0,25 \$ sur les actions privilégiées série 11 payable le 15 mars 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 7 mars 2016.
- un dividende de 0,26875 \$ sur les actions privilégiées série 13 payable le 15 mars 2016 aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires le 7 mars 2016.

Les dividendes mentionnés ci-dessus sont considérés comme des dividendes déterminés aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute loi provinciale ou territoriale similaire.

Les actions privilégiées sont des actions admissibles au régime de réinvestissement de dividendes et d'achat d'actions de la Banque. Par conséquent, les détenteurs de ces actions peuvent choisir de réinvestir leurs dividendes sous forme d'actions ordinaires nouvelles de la Banque. Ils bénéficient alors d'un escompte de 2 % du prix d'investissement et n'ont aucun frais de courtage, honoraires ni frais de service à payer relativement à ces achats.

Les détenteurs de ces actions peuvent de plus continuer d'effectuer des versements en espèces à tous les mois en vue de souscrire des actions ordinaires additionnelles conformément aux modalités du régime.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec la Société de fiducie Computershare du Canada au 1-800-564-6253. Les propriétaires véritables et les détenteurs non inscrits d'actions ordinaires et d'actions privilégiées doivent s'adresser à leur institution financière ou à leur courtier pour adhérer à ce régime.

SOURCE Banque Laurentienne du Canada

Pour plus d'informations: Renseignements : Louise Bergeron, Vice-présidente, Bureau de la direction, Bureau : 514 284-4500, poste 4840, Cellulaire : 514 978-0453, louise.bergeron@banquelaurentienne.ca

